

la science pour tous



Le dossier > La vie des Conseils > Au cœur des campus > Les directions > À l'honneur >
La vie des labos > La science pour tous > Innovation > Ensemble > Paroles d'experts > Brèves >

Valorisation de la recherche : accompagner les projets

La valorisation consiste à augmenter la valeur des résultats de recherche et développement, et les rendre utilisables concrètement. Cela ne se résume pas uniquement à l'exploitation des résultats. La valorisation s'appuie également sur le déploiement et l'échange des connaissances et des compétences, dans tous les domaines du savoir. À Aix-Marseille Université, 3 phases sont essentielles et correspondent à 3 partenaires.

Rencontre avec **Éric Berton**, Vice-président délégué à la valorisation.



trielle. Elle vient en soutien des équipes de recherche depuis le montage financier jusqu'à la gestion du projet.

La valorisation est un processus mis en œuvre pour que la recherche universitaire ait un réel impact économique et débouche, directement ou indirectement, sur des produits ou des procédés exploités par des entreprises existantes ou créées à cet effet.

ProtisValor Méditerranée est une filiale d'AMU qui accompagne les projets de collaboration avec la sphère privée économique locale, nationale et internationale. Elle est mandataire dans les domaines juridique, administratif, financier et de la propriété indus-

Elle gère actuellement 175 contrats par an pour un montant proche de 13 millions d'euros par an et 80 projets pour un montant de subvention de 33 millions d'euros sur le 7^{ème} programme cadre de recherche et développement (PCRD : principal instrument communautaire de financement de la recherche et de l'innovation en Europe).

Une cellule europe y a été mise en place sous la tutelle de la direction de la recherche et de la valorisation, avec en gage d'efficacité un certificat de méthodo-

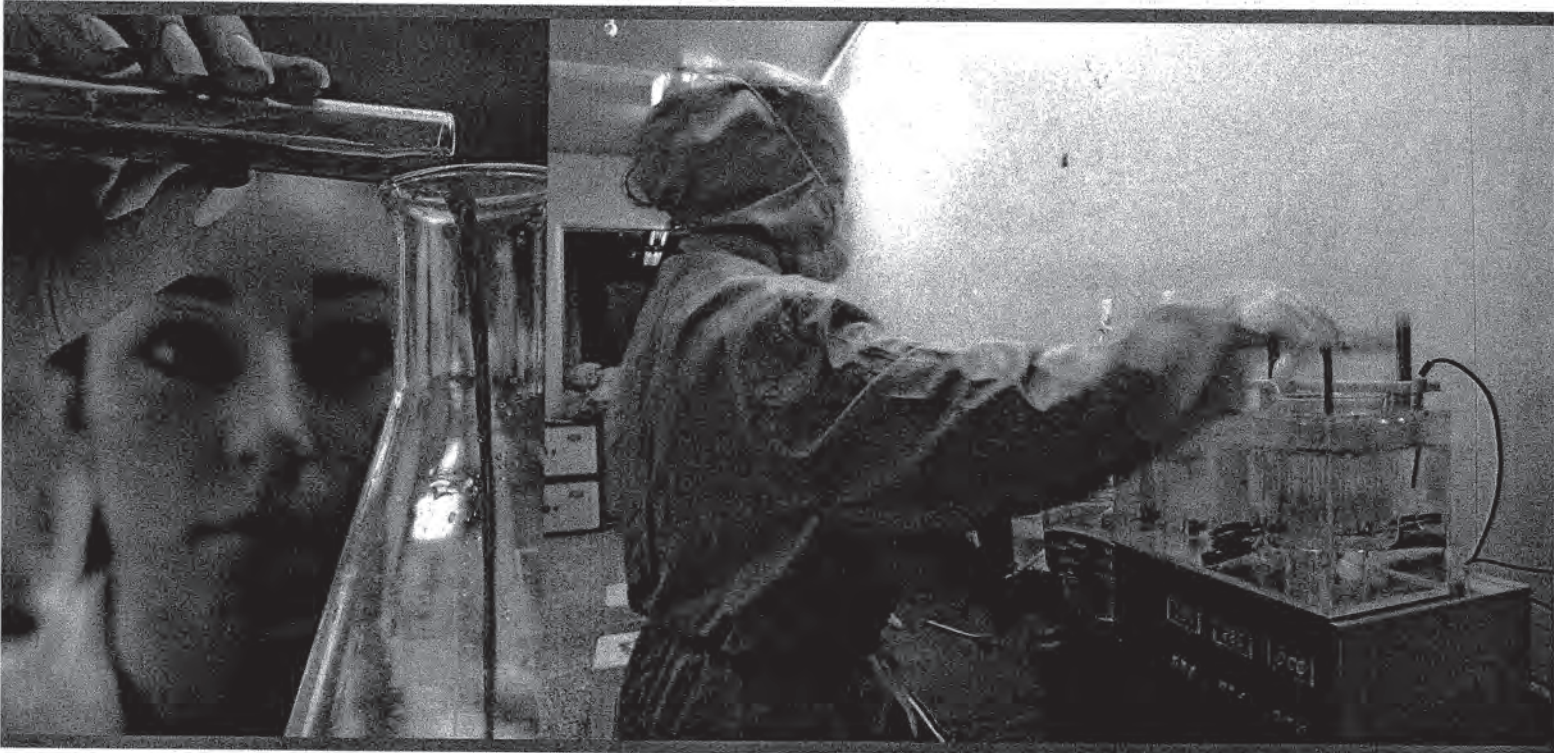
logie certifié par la Commission Européenne en 2010, renouvelé en 2012.

ProtisValor est présente au capital de 7 start-up, pour une capitalisation totale de 122 141 euros : Trophos, Protomed, InoDiag, Neuron Experts, Genes Ink, Vecthorus et AmiKana.BioLogics.

La SATT Sud Est, quant à elle, est une société par actions simplifiée, comprenant les universités d'Aix-Marseille, du Sud Toulon Var, d'Avignon et des Pays du Vaucluse, de Corse, l'école centrale Marseille, le CNRS, l'INSERM et la Caisse des Dépôts et Consignations. L'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille et le CHU de Nice en sont partenaires fondateurs non actionnaires.

Son cœur de métier est la maturation des inventions sur les plans juridique (propriété intellectuelle), économique (marché), et technologique (preuve de concept). Elle est opérationnelle sur les régions PACA et Corse, et emploie 25 salariés ; ses 2 pôles thématiques évaluent actuellement 72 projets de maturation.

Avec un budget total de 78 millions d'euros incluant les subven-



tions versées aux actionnaires pour reversement à la SATT, elle a deux missions, aux conditions distinctes d'exercice et de financement :

- d'une part, elle renforce le financement et l'accompagnement de projets en phase de maturation ;
- d'autre part, elle réalise des prestations de service, principalement pour le compte de ses actionnaires établissements ou organismes de recherche.

Enfin, les incubateurs prennent le relais lors de la création de la société. Ils ont pour objectif d'accompagner et de financer, depuis 2000, toute création d'entreprise issue ou liée à la recherche publique. Il existe deux incubateurs :

- l'incubateur thématique et

national, multimédia Belle de mai ;

- un incubateur de proximité, universitaire et généraliste couvrant toute thématique de recherche sur l'académie d'Aix-Marseille, l'incubateur Impulse qui est notamment l'opérateur de création d'entreprises d'Aix-Marseille Université.

Impulse prend le relais de tout transfert de technologie vers la création d'entreprise en proposant aux personnels de recherche "entrepreneurs", un accompagnement (dédié par un chargé d'affaires individualisé) et un financement (frais juridiques, ressources humaines, étude de marché, comptabilité, étude de faisabilité technique, locaux...) aux risques pendant 2 ans à hauteur de 40 000 euros

afin de maturer, transformer le projet en entreprise. Le remboursement de l'avance s'opère en cas de succès 4 ans après le démarrage de l'accompagnement et du financement afin de laisser éclore dans les meilleures conditions ces jeunes start-up.

CONTACTS

Vice-président chargé de la valorisation

Éric Berton

vp-valorisation@univ-amu.fr

Vice-président du Conseil scientifique

Denis Bertin

vp-cs@univ-amu.fr

Responsable Valorisation

Karine Chehanne

karine.chehanne@univ-amu.fr